

3 Optimiser vos campagnes Google AdWords et votre ROI

Formation professionnelle Inter-entreprises, personnalisable en Intra-entreprise



OBJECTIFS COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir optimiser une campagne AdWords pour améliorer ses résultats



POUR QUI ?

Service communication
Service marketing
Service commercial
Responsable ebusiness



LES PLUS

- Des exercices de cas pratiques adaptés à chaque secteur d'activité des participants
- Un support de formation complet remis en début de session
- Un formateur expert Google AdWords salarié de Mediaveille
- Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an
- Un nombre de participants volontairement limité à 6



DURÉE

1 JOUR



PROGRAMME

Optimisation au niveau des campagnes

- Paramétrages
- Structure des campagnes

Suivi des conversions

- Intégration et liaison avec Google Analytics

Optimisation de mots-clés

- Ciblage
- Gestion des enchères
- Ajout de nouveaux mots-clés, mots-clés négatifs

Optimisation des annonces

- Testing
- Exploiter les extensions
- Utiliser Google Merchant Center
- Règles de rédaction

Optimisation du display

- Affiner le ciblage
- Améliorer les annonces graphiques

Automatiser ses campagnes

- Les différentes règles automatiques
- Mettre en place des règles automatiques efficaces

Optimisation des landing pages

- Bonnes pratiques pour réaliser des landing pages efficaces

Choix stratégiques

- Stratégies AdWords
- Articulation SEARCH / DISPLAY
- Exploiter les différentes stratégies du Remarketing

Quizz

- Stratégies AdWords

Dossier à retourner :

par courrier : MEDIAVEILLE - Service formations - 10 Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire
ou par fax : 02 99 14 59 18 ou par e.mail : formation@mediaveille.com

Pour toute(s) question(s), contactez-nous au 09 77 40 34 26.

Bulletin d'inscription

FORMATIONS 2017

Merci de l'intérêt que vous portez à nos formations.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce bulletin et de nous le retourner à l'adresse ci-contre. Dès réception, nous vous adresserons les conventions de formation correspondantes afin de formaliser chaque prise en charge.

FORMATION

- Intitulé de la formation.....
- Date(s) souhaitée(s)
- Lieux : Rennes Nantes Paris Toulouse Lille
 Strasbourg Lyon En vos locaux :
- Durée.....

PARTICIPANT

- NomPrénom.....
- FonctionTél. _____
- E.mail@
- Objectifs pédagogiques et attentes de la formation :
.....
.....

ENTREPRISE

- Nom de la société.....
- Adresse
- CP _____ Ville.....
- Tél. _____
- Site Internet
- Signataire de la convention :
NomPrénom.....

Facturation pour cette formation (si différente de l'entreprise) :

- Nom de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
.....
- Interlocuteur.....
- Adresse
- CP _____ Ville.....
- Tél. _____
- E.mail@

Date & Signature

Cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

FORMATION INTER ENTREPRISES

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par Mediaveille.

Parcours:

• Parcours Pro : Parcours de formation visant à développer vos compétences pour obtenir une expertise professionnelle.

• Parcours à la carte individuel : Parcours de formation composé de plusieurs stages inter entreprises issus du catalogue au libre choix du Client.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par Mediaveille.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Mediaveille fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L900-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Mediaveille un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTER ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de Mediaveille étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Mediaveille se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus.

Remplacement d'un participant

Mediaveille offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d'une session de formation

Mediaveille se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les stages interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les parcours :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du 1^{er} stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, dans ces deux cas, si Mediaveille organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

FORMATIONS INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Mediaveille. Un acompte de 30% sera versé à la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Mediaveille se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Remplacement d'un participant

Mediaveille offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 30% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre Mediaveille et le Client.

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Mediaveille.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Mediaveille n'a pas reçu la prise en charge de

l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Mediaveille, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Mediaveille pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Mediaveille en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Mediaveille pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Mediaveille.

PARTICULARITE CONCERNANT LES FORMATEURS MEDIAVEILLE

Il est convenu que toutes sociétés formées s'interdit de recruter un collaborateur Mediaveille.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Mediaveille et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour Mediaveille de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Mediaveille et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Mediaveille qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Mediaveille à son siège social au 10 Parc d'activité de Brocéliande 35760 Saint-Grégoire.